

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° IV-13</b>  <b>24SGADL0152</b>

**SEANCE DU  
2 OCTOBRE 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>58</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>26 septembre 2024</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>3 octobre 2024</b>

<b>OBJET :</b> <b>Technopole Sud Bourgogne hub&amp;go - Adoption du règlement intérieur</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 70</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 12</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 02 octobre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Frédéric MARASCIA  
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)  
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)  
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Gérard DURAND)  
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Gilda SARANDAO



Vu la délibération du conseil communautaire du 6 octobre 2023 portant sur la mise en place de la pépinière innovante dans le cadre du Technopôle Sud Bourgogne hub&go.

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 portant sur la mise en place des outils d'accompagnement du Technopôle Sud Bourgogne hub&go.

Le rapporteur expose :

« Le projet du technopôle, porté par la Communauté Urbaine, vise à développer l'offre territoriale d'ingénierie en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, afin d'accroître les flux de projets innovants.

Le site hub&go vise à créer les conditions nécessaires pour répondre aux attentes des entreprises qui y seront présentes, mais également à créer un écosystème – start-up – enseignement supérieur pour favoriser la création d'emplois et d'activités nouvelles.

Dans le cadre de la définition de son offre de service et des modalités de gestion du site, la Communauté Urbaine souhaite mettre en place un règlement intérieur à destination des visiteurs, des occupants temporaires ou de longue durée du site ainsi que des personnes qui leur sont contractuellement liées.

Il a pour objet de :

- Définir les « parties privatives » affectées à l'usage exclusif de chaque occupant et les « parties communes » à l'usage indivis des occupants.
- Définir les espaces dont se composent le site hub&go.
- D'établir les droits et obligations des occupants tant dans les parties communes que dans les parties privatives.
- De fixer les règles nécessaires à la bonne administration du site hub&go.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le règlement joint en annexe à la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver l'adoption du règlement intérieur tel qu'il figure en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 3 octobre 2024  
et publié, affiché ou notifié le 3 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Jérémy PINTO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'PINTO' in a cursive script, all enclosed within a horizontal oval shape.

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Jérémy PINTO

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'PINTO' in a cursive script, all enclosed within a horizontal oval shape.